

## RELATIONS EXTÉRIEURES, COMMERCE ET DÉFENSE

### 21.1 Restructuration des opérations extérieures

La restructuration du ministère des Affaires extérieures (Affaires extérieures Canada), annoncée en janvier 1982, faisait partie du remaniement de plusieurs ministères chargés du développement économique du Canada. Le but était d'améliorer l'application des nouvelles politiques d'expansion économique nationale et d'accroître les moyens d'exportation. Les changements apportés ont donné lieu à une transformation en profondeur du mandat du ministère, lequel englobe désormais la politique commerciale et la promotion du commerce, en plus du domaine traditionnel de la politique extérieure et des fonctions relatives à l'immigration, d'acquisition plus récente.

En 1971, les services de soutien de divers ministères chargés de programmes à l'étranger ont été incorporés à l'activité du ministère. En avril 1981, la responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger a été transférée au ministère, en même temps que le personnel de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration préposé au service extérieur. Parmi ces programmes, on peut mentionner le recrutement d'immigrants, l'admission de réfugiés et l'entrée au Canada de touristes, d'étudiants et de travailleurs temporaires. De même, le personnel sur le terrain de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est devenu partie intégrante du ministère.

En janvier 1982, lorsque le gouvernement fédéral effectua le remaniement général de ses ministères chargés de l'économie et des affaires extérieures, les fonctions du ministère de l'Industrie et du Commerce concernant la politique du commerce international et la promotion des échanges ont été transférées aux Affaires extérieures. En septembre 1983, on a procédé à une seconde phase de la réorganisation qui consistait à intégrer plus étroitement les fonctions politiques, économiques et commerciales du ministère.

### 21.2 Statut international du Canada

L'évolution du ministère des Affaires extérieures depuis sa création en 1909 reflète l'expansion du statut international du Canada. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les négociations canadiennes avec les pays étrangers s'effectuaient par le truchement du *Foreign Office* britannique, et les relations avec les autres parties de

l'Empire par la voie du *Colonial Office*. Après la Première Guerre mondiale, l'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance accrue de son rôle à l'extérieur rendirent inévitable et impérative l'expansion des services et de la représentation. L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926 a marqué une étape importante dans l'évolution du statut international du Canada; aux termes de cet accord, le Canada devenait souverain en matière de négociations et d'affaires internationales.

Au cours des années 20 et 30, le Canada a établi ses propres relations diplomatiques avec plusieurs pays, notamment les États-Unis, la France et le Japon. En 1983, il existait 115 missions diplomatiques et consulaires canadiennes (plus 19 consulats honoraires) dans 124 pays; bon nombre d'ambassades et de hauts-commissariats sont accrédités auprès de deux ou plusieurs gouvernements, ce qui permet au Canada d'entretenir des relations diplomatiques avec 68 autres pays. Cent pays ont des missions diplomatiques à Ottawa, et 47 autres ont des représentants accrédités mais non résidents. (Voir Appendice 5, Représentation diplomatique et consulaire.)

L'adhésion du Canada à des organismes internationaux a suscité la création d'une délégation canadienne permanente aux Nations Unies à New York et au siège européen de l'Organisation à Genève. Il existe également des missions canadiennes permanentes auprès de diverses institutions de l'ONU à Paris; des Négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces à Vienne; de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Bruxelles; de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture à Paris; et auprès de la Communauté économique européenne à Bruxelles. Le Canada a également une mission d'observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains à Washington, DC. En outre, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures représentent le Canada à de nombreuses conférences internationales.

Aujourd'hui, le statut du Canada se reflète dans le rôle qu'il joue au niveau des négociations